

[Accueil](#) > [Vos sénateurs](#) > [Les 343 sénateurs](#) > BODIN Yannick

[Retour aux sénateurs](#)

BODIN Yannick

Sénateur de la Seine-et-Marne (Ile-de-France)

Secrétaire de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication

Vice-Président de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Membre du groupe Socialiste

Election

Elu le 26 septembre 2004

Travaux parlementaires

[Propositions de loi et de résolution](#)

[Interventions en séance publique](#)

[Interventions en commission](#)

[Rapports](#)

[Questions](#)

Questions au Gouvernement

Autres fonctions

Membre de la Commission spéciale sur l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie

Membre de la Section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (A.P.F.)

Membre du Conseil d'administration de l'Ecole nationale de l'administration (ENA)

Fonctions antérieures

Membre de la Délégation pour l'Union européenne

Vice-Président du conseil régional d' Ile-de-France

Conseiller municipal de Dammarie-les-Lys

Membre de la Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence

Extrait de la table nominative

2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011



Contact

y.bodin@senat.fr

Sur Internet :

Quelques réflexions « impertinentes » sur le vote des militants dans la fédération socialiste des Bouches du Rhône.

Tout d'abord préciser que c'est la première fois, de mémoire de militants, qu'un contrôle national a lieu dans cette fédération !

Résultat immédiat : Le taux de participation affiché, passe de pourcentages « soviétiques » par exemple 89,33% lors du dernier congrès, à un taux proche de la moyenne nationale : 53,94% dans les BdR pour ce congrès.

Et encore le contrôle n'était que partiel, et de nombreuses sections ont donné des résultats sans avoir pu être contrôlées par quiconque.

Un exemple plus que significatif si nécessaire.

Il avait été décidé de contrôler la section 303 de Marseille et de ne pas contrôler la section 302 (section de JNG).

Ces deux sections correspondent à deux arrondissements marseillais voisins, ayant les mêmes caractéristiques sociologiques et les mêmes leaders « naturels » du PS.

Elles ont voté dans le même lieu, c'est-à-dire la même salle avec deux urnes différentes situées dans deux coins de cette salle.

Résultats : Dans la section **contrôlée** le taux de participation est de **39,27%**

Dans la section **non contrôlée** le taux de participation est de **76,19% !!!**

Pour l'anecdote, un contrôleur « conciliant » d'une autre motion dans cette section 302 nous a avoué, discrètement, s'être fâché et avoir imposé qu'une même personne ne vienne pas plus de trois fois voter car il y avait de l'exagération (sic) ! Le résultat pour cette section est de **98,19%** pour la motion E !

Concernant l'organisation du congrès et le soir du vote quelques remarques :

*20% des sections n'ont pas organisé de débat contradictoire de présentation des motions ou, si cela a eu lieu, la motion A n'a pas été prévenue. Parmi elles, quelques grosses sections comme la 315 à Marseille (527 inscrits).

*Aucun rapport d'activité fédérale n'a été transmis aux militants avant le vote alors qu'ils devaient se prononcer sur son adoption le soir de ce vote (il a été distribué aux seuls délégués du congrès fédéral, deux jours après le vote).

D'ailleurs la commission fédérale de recollement des votes n'a pas été informée des résultats fédéraux concernant les rapports d'activité nationale et fédérale et nous ignorons à ce jour les résultats de ces votes.

*** La lettre de l'unité fédérale comprenant les textes des responsables locaux des motions pour en présenter les grandes lignes n'a été reçue par les militants que le lendemain du vote (le 07 Novembre).**

*** Dans le PV fédéral de recollement des votes, hormis la section de Maussane pour laquelle il y a un contentieux spécifique, il y a 9 sections pour lesquelles il n'y a pas de résultats connus, sans que l'on ait eu d'explications concernant cette absence. Pour l'une d'entre elle au moins, celle de Roquevaire, des résultats ont pourtant été transmis téléphoniquement aux responsables de la motion A. Ces 9 sections concernent en tout 325 inscrits d'après le fichier ROSAM.**

*** Une section avec une seule urne a eu une participation de 585 votants pour 5 heures de vote. Cela correspond à 2 votants par minute, avec vérification d'identité, vérification du paiement, passage par l'isoloir, émargement.... Cela correspond en fait à la participation d'un bureau de vote traditionnel ouvert de 08h à 20h.**

***Consigne a été donné par la fédération à tous ses secrétaires de section « amis » de refuser les mandats donnés au titre de la motion A par Marie Arlette CARLOTTI au motif, non statutaire, qu'ils n'avaient pas été déposés préalablement à la fédération. En conséquence dans au moins une dizaine de sections d'assez grande importance numérique les mandataires de la motion A n'ont pas pu exercer normalement les contrôles des votes, les dépouillements et n'ont pas pu signer les PV des votes en y faisant figurer leurs remarques.**

*****

Note de Yannick BODIN à Clotilde VALTER

Tu trouveras ci-joint les rapports rédigés in extenso par nos 8 scrutateurs nationaux de la Motion A. Sont encadrées les observations qui sont particulièrement signalées par moi.

Il apparaît clairement que nous avons rempli notre mission, dans le respect strict des personnes, mais avec une grande fermeté.

Notre nombre n'a pas permis d'avoir « l'œil partout » et « tout le temps ».

Notre arrivée avait, à l'évidence, été signalée, ce qui a très certainement évité un certain nombre de pratiques douteuses.

Mais tout cela dans un climat souvent lourd, et une agressivité parfois peu maîtrisée à notre égard, les principaux responsables nous ayant plutôt ignorés.

Enfin, j'ai personnellement accompagné Marie-Arlette CARLOTTI dans le bureau du Premier Fédéral pendant toute la période d'enregistrement des votes à la Fédération, notant au fur et à mesure les résultats transmis de bureaux voisins et noté la totalisation des résultats proclamés.

Suffrages exprimés : 5 879

Blancs et nuls : 41

Motion A : 546

Motion B : 29

Motion C : 387

Motion D : 540

Motion E : 4 299

Motion F : 78

Je précise que, malgré les protestations de Marie-Arlette Carlotti, les résultats de la section de Maussane n'ont pas été comptabilisés.

Yannick BODIN

Rapport de la Mission des Scrutateurs nationaux de la Motion A dans la Fédération des Bouches du Rhône (13)

Vous trouverez, ci-joint, le Rapport de la mission des scrutateurs nationaux mandatés par la Motion A, pour suivre les opérations de vote dans la Fédération des Bouches du Rhône.

Les scrutateurs nationaux signataires sont :

Yannick Bodin, Chef de file de la délégation
Bernard Pignerol
Philippe Lasnier
Madani Nazef
Jean-Noël Freixinos
Marcel Assoun
Fatima Lalem
Félix Beppo

Compte tenu des observations rapportées, certaines pratiques ont pu altérer la sérénité du scrutin et fausser les résultats. La délégation demande donc à être entendue par la Commission de validation des votes du Congrès National.

Yannick Bodin
Sénateur de Seine-et-Marne

Rapport de Yannick Bodin

Sections Marseille 6^e, Marseille 8^e, et Sections PTT, Police, Caisse d'Epargne

Les bureaux de vote des sections de Marseille 6^e, 8^e et Section PTT sont installés au rez-de-chaussée de la Fédération, avec bureaux tenus par plusieurs assesseurs, des urnes transparentes, les listes ROSAM, les listes précisant les adhérents non à jour de leurs cotisations, et des isolements.

Les bureaux de vote des sections Police et Caisse d'Epargne sont installés dans deux salles distinctes à l'étage.

Mes observations :

1) Il n'a pas été exigé la présentation de pièces d'identité, ni de la carte du parti.

Plusieurs rappels au règlement de ma part ont été nécessaires, à intervalles réguliers, sans obtenir que cette pratique devienne systématique.

2) Au bureau Marseille 6^e, au moins 2 cotisations ont été payées en espèces malgré de nouveaux rappels de ma part.

3) La Section Caisse d'Epargne a décidé de clore le scrutin à 19h et procédé sur le champ au dépouillement, au motif que tous les adhérents inscrits avaient voté à cette heure là. J'ai fait la remarque que le dépouillement se faisait à 22heures. Sans résultat. Trop tard.

4) Sur la participation : j'ai procédé moi-même à deux pointages :

. le premier à 20h30 : section PTT : 17 votants sur 32 inscrits ROSAM
Marseille 8^e : 61 votants sur 255 inscrits ROSAM
Marseille 6^e : 46 votants sur 194 inscrits ROSAM

. la seconde à 21h45 : section PTT : 20 votants
Marseille 8^e : 62 votants
Marseille 6^e : 54 votants

5) La section Police m'a demandé de clore dès que tous les inscrits auraient voté : constatant qu'à 1 heure de la clôture, un certain nombre d'adhérents n'avaient pas encore voté, j'ai demandé le respect du règlement, avec clôture à 22 heures.

Je n'ai pu vérifier si mon rappel au règlement a été respecté, étant appelé par notre scrutateur national de la section Marseille 3^e pour venir le rejoindre, des pressions s'exerçant sur lui pour l'éloigner de la table de dépouillement, pour l'aider à surveiller les opérations.

Dès mon arrivée, qui fut saluée par des interpellations à la cantonade contre une intervention de « flicage », j'ai contraint que les enveloppes soient comptées avant le dépouillement. Celui-ci s'est effectué selon les règles, accompagné d'insultes à mon égard (« qui es-tu pour faire le grand seigneur ? » « on se fout de Paris »). « Je ne supporte qu'on regarde dans mon dos, c'est physique (sic) (la présidente du bureau) » etc.

Observations générales :

Dans plusieurs bureaux de vote, des adhérents ont tenu à s'adresser à moi – DISCRETEMENT- sur les conditions générales du vote. Je cite : « Ici, tu sais, c'est pas facile » - « On ne fait pas ce que l'on veut » - « On a reçu des avertissements et des consignes » - « Certains ont peur pour leur emploi » - « Tout est contrôlé en amont par les gens du Conseil Général » etc ...

Toutes déclarations faites sous réserves de l'anonymat.

Yannick Bodin

Rapport de Bernard PIGNEROL

Ville d'Allauch

Il y a sur le territoire de la ville d'Allauch dont le Sénateur Maire Rolland Povinelli est en fonction depuis 1975 deux sections du Parti. Une section d'entreprises qui regroupe les salariés pour l'essentiel de l'Hôpital mais aussi de la maison de retraite et une section territoriale. Les deux sections votaient dans le même lieu, une salle de l'espace François Mitterrand dans des urnes distinctes. Deux autres motions avaient délégué des scrutateurs issus des rangs de la Fédération des Bouches du Rhône, le contrôle « triangulaire » a donc été effectué sur les deux bureaux de vote.

Au préalable, il convient de noter que la Fédération s'est pour le soir du vote attaché les services d'un huissier. Celui-ci est passé à Allauch avant l'ouverture de bureau. Il a alors pris nos noms et après avoir salué quelques militants visiblement de ses amis, il est reparti. Il est repassé peu avant la fin des opérations de vote et nous a interrogés. Je lui ai répondu que je n'avais rien à lui dire et que je réservais mes observations pour mon rapport au national ce qu'il a malgré une réflexion de ma part traduit par un « rien à signaler » sur son compte rendu. Ceci est important car il est probable qu'en cas de contestation la Fédération des Bouches du Rhône opposera le rapport de l'huissier qui a sans aucun doute tourné dans de nombreuses sections pour « solidifier » la position de celle-ci face à des mises en cause de l'honnêteté des sections.

1 – Contrôle des opérations de vote de la section d'entreprise de l'hôpital d'Allauch

Le bureau de vote était parfaitement organisé, la liste d'émargement jouxtait une urne transparente. La secrétaire de la section et deux camarades se sont relayés pour tenir le bureau.

Si la plupart des votants se sont manifestés dès l'ouverture du bureau de vote cela est le propre des sections d'entreprises qui votent après les horaires de travail. L'ampleur de la section de plus de 110 inscrits sur 250 salariés sur la liste ROSAM est justifiée pour les camarades par les 33 ans de présidence du CA de l'hôpital exercé par le Maire. La secrétaire de section ancienne responsable syndicale siège également au CA depuis son départ à la retraite en tant que personnalité qualifiée.

Au cours de la soirée un nombre raisonnable de mise à jour, à peu près 20 s'est effectué par chèque et aucune tentative d'irrégularité n'a eu à être arrêtée.

Les résultats sont les suivants : sur 81 inscrits et 77 émargement, 76 suffrages retrouvés dans l'urne 75 E et 1 A... beaucoup de professionnalisme.

2 – Contrôle de la section de la ville d'Allauch

Le contrôle a été plus difficile à effectuer compte tenu de l'organisation du bureau de vote. Celle-ci appelle les remarques suivantes.

Lors de l'examen initial des listes d'émargements étaient marquées au crayon à papier « MAJ » devant les nom des camarades devant se mettre à jour de leurs cotisations. La trésorière de la section se tenait à un bout de la table en équerre dont chaque segment comportait trois subdivision de la liste de vote l'urne transparent se situait sur un troisième coté. Dès lors lorsqu'un militant se présentait à la liste d'émargement correspondant à son nom, les scrutateurs devaient les renvoyer à la trésorière en cas de mention « Maj ».

J'ai noté que tous les scrutateurs lorsqu'ils interrogeaient les camarades sur leur mise à jour de cotisation oubliaient pour certains d'interroger la trésorière. Or, ces mêmes scrutateurs lorsqu'ils ont compté leur émargement ont devant chaque signature apposée, gommé la marque « MAJ ».

En conséquence, un contrôle des 72 « MAJ » effectués n'a pas été possible sur les liste d'émargement. Cette remarque a été esquissée sur le PV de vote en notant la « MAJ » en liquide de 2 camarades peu avant la fermeture du bureau dont le mandataire local de la motion F, seul mandataire de motion autre que la E dans cette section.

L'organisation même du bureau de vote avec la plupart du temps 6 listes d'émargement et la déconnexion territoriale de l'urne rendait difficile le contrôle des listes en même temps que celui de l'urne. Une position géographique permettait de suivre 3 listes d'émargement et l'urne mais aucun moyen de contrôler l'ensemble d'un seul regard. Cette difficulté étant au fond due à la taille de la section qui compte pour une ville de 20000 habitants près de 700 membres.

Au cours des moments de grandes affluence 17h- 19h30 et 20h30- 21h00 j'estime que les difficultés matérielles de contrôle ont rendu celui-ci formel.

Sans remettre en cause le fait que le secrétaire de section a scrupuleusement suivi la réglementation prévue dans les circulaires, je suggère pour l'avenir que à l'entrée du bureau de vote s'effectue le contrôle de la « MAJ » des cotisations chaque adhérents se voyant alors remettre une contre marque. De plus dans de telles sections ; l'organisation de deux ou trois chaînes de vote avec des urnes indépendantes faciliteraient le contrôle et éviteraient lors des affluences des attroupements trop denses et propices à des manipulations alors indétectables.

Le déroulement des opérations de vote qui a connu les mêmes heures d'affluence que la section entreprises- plus de 100 personnes attendaient l'ouverture du bureau et jusqu'à 150 personnes présentes simultanément dans le bureau de vote- a donné lieu à des tentatives de fraude qui ont été stoppées à ma demande.

Manifestement, lors de vote précédent une tradition de vote « familial » par procuration a dû s'installer. Dès le début des opérations, j'ai dû stopper des votes collectifs d'un membre d'une famille pour « le père, la mère et les enfants ». Les camarades interpellés après avoir consulté le secrétaire de section ont alors obtempéré à mon injonction. Cette rectification des pratiques explique de mon point de vue le deuxième pic d'affluence car un dispositif de rappel téléphonique s'est alors mis en place avec vraisemblablement à l'extérieur un dispositif de covoiturage.

J'ai également arrêté de la main un adhérent qui tentait d'introduire une poignée de bulletins dans l'urne- ce qu'il n'a pu faire- Il s'agit d'un ancien chef de service de la commune aujourd'hui à la retraite et m'a paru être une tentative isolée.

Il n'y a pas eu de fraude visible, même si j'ai, à deux reprises, trouvé des bulletins pré remplis sur une table proche de l'urne. Il ne faut pas exclure effectivement une distribution de bulletins pré remplis malgré, sauf aux heures de très grande affluence, un passage systématique par les 3 isolements mis en place dans le bureau de vote.

En conclusion, le contrôle effectué qui leur avait été annoncé la veille a eu pour conséquence de perturber des pratiques « à l'ancienne », il a entraîné une diminution de la participation d'une centaine de voix. Mais l'appareil local a réagi, y compris en cours de soirée en s'adaptant rapidement à la nouvelle donne.

Le résultat sur la section des villes a été le suivant : inscrits 666 ; exprimés 585 ; motion A 36 ; B 9 ; C 12 ; D 14 ; E 468 ; et F 21 ;

A noter, en dehors des motions E et F, aucune motion n'avait de mandataire et que la répartition des délégués au Congrès Fédéral 22 pour la motion E ; 1 pour la A et pour la C, posait un problème le soir des résultats aucun adhérent ayant voté A ne pouvant être identifié.

Bernard Pignerol

Rapport de Félix BEPPO 16^{ème} section de Marseille

J'ai été scrutateur dans la 16^{ème} section de Marseille.

A mon arrivée à 16h45, je suis accueilli par Henri Jibrayel qui me présente comme son ami. Je contrôle dans un premier temps les opérations de régularisations et rappelle la règle simple que seuls les militants du fichier Rosam en règle avec le trésor peuvent voter. Un militant en charge de ces opérations me demande si nous faisons encore partie de la même formation politique. Il se plaint de la méfiance et demande à ce que l'on respecte les militants des Bouches du Rhône. Je rappelle à tous les militants présents que la démarche est une démarche statutaire et garantit le bon fonctionnement de la démocratie dans notre parti.

La liste d'émargement non paginée est vierge de toute signature. Une demi-heure après le vote et à la faveur du vote d'un militant, nous constatons qu'il manque une page. Il s'avère qu'elle était restée dans l'enveloppe. La page manquante est remise dans la liste. Elle est vierge.

L'ouverture du bureau de vote est effectuée à 17heures précises.

Je refuse le vote des militants qui n'ont pas de carte d'identité et refuse également les cartes de chasseurs, les cartes bleues ou les photocopies de carte d'identité. Tous les cas se présentant dans la première demi-heure, j'en déduis que c'est un test pour la suite des opérations. Je ne lâche rien.

Des embrassades régulières devant la table de vote semblent cacher des mouvements suspects autour de la liste d'émargement ou de l'urne.

A plusieurs reprises, je » note après avoir réclamé un peu de discipline que certaines signatures sont apposées dans des cases.

Je me suis absenté à deux reprises pour une pause technique et pour me restaurer. En tout, mes absences ont duré à peine 15 minutes. Que s'est-il passé pendant ces absences, je n'en sais rien. Les attroupements d'une part, et le fait que la liste d'émargement soit toujours tenu par le fils du secrétaire de section me paraît suffisamment louche pour que j'en fasse état. Mais il ne m'a pas été permis de souligner une opération frauduleuse même si les résultats ne laissent pas vraiment de doute.

A l'évidence, il y avait des militants qui ne connaissaient pas vraiment le parti et certains autres militants.

Les résultats sont les suivants : inscrits 376

Votants 285

Nuls 2

Motion E 262

Motion A 17

Félix BEPPO

Rapport de Fatima LALEM Berre l'Etang

Je suis arrivée sur le lieu du vote à 16h40, on m'informe que la salle sera ouverte à 17h et que le secrétaire de section n'est pas encore arrivé. Je reviens vers 16h55, l'opération de vote est en cours, sans utilisation de l'isoloir. Il y a déjà beaucoup de monde dans la salle, une grande fièvre règne avec une certaine agressivité vis-à-vis des deux scrutateurs (la motion C ayant également délégué un scrutateur fédéral : Richard STEGER).

On nous présente un huissier de justice en nous demandant de décliner notre identité auprès d'elle. Au bout de quelques minutes d'observation, elle est repartie.

Le fichier « officiel » (difficile d'en vérifier la validité) comporte 532 inscrits (les indicateurs donnés par Marie-Arlette ont été de 470 sur le fichier 2008).

Plusieurs documents sur la table de vote dont un fichier de 26 noms, suite à mon interrogation sur ce fichier et sa validité, Mario Martinet le déchire.

Plusieurs personnes sont autorisées à voter sans présentation de pièce d'identité ni de carte d'adhérent. Richard Steger et moi-même faisons remarquer ce manquement aux règles, suite à quoi le militant (trésorier ?) qui assurait le vote s'est répandu en critiques de tout genre du style « c'est madame envoyée par François Hollande, qui veut voir votre pièce d'identité, vous empêcher de voter, Sarkozy est bien mieux, l'UMP est là bas en face, etc.

Dans la soirée, les choses se calment, on est dans un registre plus convivial, les arrivées sont plus fluides, mais à l'approche de la fin du scrutin, on assiste à une nouvelle agitation, les responsables locaux présents passent plusieurs coups de fils.

Le secrétaire de section, Gérard Frisoni, m'informe que la fédération n'ayant pas reçu de fax concernant ma présence, je pouvais disposer et que seul le scrutateur accepté était celui de la motion C envoyé par la fédération. J'ai de mon côté contacté Marie-Arlette et Yves Calmou. J'ai également appelé la fédération des Bouches du Rhône. Mon interlocutrice, Nadia, m'informe que les instructions fédérales n'étaient pas celles relatées par le camarade Frisoni mais exactement l'inverse, je passe la communication à ce dernier qui fait semblant d'avoir mal compris et s'excuse. Entre temps, le dépouillement avant largement commencé, l'urne vidée et le comptage avancé. J'ai acté au PV le fait d'avoir été empêchée de contrôler les opérations de dépouillement.

Les résultats que j'ai refusé de valider (cf. PV) donnent :

532 inscrits

417 votants dont 12 nuls

405 exprimés : 15 motion A

0 motion B

8 motion C

13 motion D

358 motion E

11 motion F

Mes remarques et celles du camarade scrutateur de la motion C sont convergentes. J'ai copié de son PV.

Fatima LALEM

Rapport de Marcel ASSOUN 15^{ème} section de Marseille

L'ensemble du contrôle s'est déroulé dans un climat fort convivial, le conseiller général, secrétaire de la section et la nouvelle sénatrice du coin ayant manifestement donné des instructions à cet effet, ma capacité à parler en arabe ayant sans doute aussi joué un rôle... 527 inscrits dont 362 ayant payé leur cotisation (du moins sur l'état de ceux qui l'auraient fait et qui stipulait ce point « au crayon ») ; cet état m'a été assez peu montré, sauf pour les contrôles aléatoires que l'on m'a autorisé à faire sur l'identité du votant et le fait qu'il était réputé payé !

Votants : 343 enveloppes

Nuls : 3

Exprimés : 340

Motion A : 2

Motion B : 0

Motion C : 1

Motion D : 15

Motion E : 322

Motion F : 0

« Facialement », le vote s'est déroulé de manière « nickel » avec cependant deux observations de taille que j'ai portées sur le PV :

Quasiment aucun votant ne passait par l'isoloir (tout au plus une vingtaine l'ont fait dans toute la soirée dont le secrétaire de section... mais pas la sénatrice) malgré mes observations sur le sujet réitérées à plusieurs reprises et reprises aussitôt à son compte par le secrétaire de section... mais sans réel effet.

Les camarades entraient en fait dans la salle de vote munis d'une enveloppe contenant déjà leur bulletin de vote (bulletin dont je présume qu'il avait été contrôlé par des camarades « sûrs » avant l'accès du votant dans la salle de vote !)

Lors du dépouillement, il est apparu de façon évidente que les bulletins avaient été « pré remplis » par deux ou trois mêmes mains (la couleur et la typologie des croix qui y apparaissaient ne laissant aucun doute sur le sujet même sans être graphologue...).

Marcel ASSOUN

Rapport de Jean-Noël FREIXINOS, de la 3^{ème} section de Marseille

Le contexte général dans lequel s'est déroulé la mission

Après avoir prévenu téléphoniquement la secrétaire de section, je me suis présenté à 16h30 à la salle dite de l'Observance, à Marseille. J'ai décliné mon identité et le cadre de ma présence ce jour.

J'ai sollicité la possibilité de me placer à la table du bureau de vote, et obtenu un accord de la secrétaire de section.

A 17h, les portes de la salle ont été ouvertes. J'ai observé une foule nombreuse se présentant au bureau 302. En revanche, il nous a fallu attendre pour que le premier votant se présente au bureau 303. J'ai demandé à la présidente du bureau de vote de pouvoir contrôler que les identités étaient bien demandées aux électeurs ainsi que leur situation vis-à-vis du règlement des cotisations du parti. Ce qui m'a été accordé.

Peu avant 19h00, Jean-Noël Guérini et Eugène Caselli se présentent dans le bureau de vote. Après un salut, J.N. Guérini m'indique son désaccord quant à ma présence, estimant que cette opération de contrôle est insultante, et qu'elle n'a pas lieu ailleurs. Je lui indique simplement être dans le rôle qui a été décidé par la commission nationale de suivi et m'en tenir là. Peu après, Guérini et Caselli se représentent à la table de vote, et, de manière véhémence, me font me lever estimant que je n'ai pas à être installé à cet endroit, qu'il n'entre dans mes fonctions que d'observer ce qui se déroule, que cela relève d'un travail de « Gestapo ». Je me lève aussitôt pour éviter l'affrontement et me tient désormais debout derrière la présidente et les assesseurs et ce jusqu'à la fin des opérations de vote.

Je tiens à souligner que, tout au long du reste de la soirée électorale, de nombreuses manœuvres d'obstruction à mon travail d'observation ont été mises en place. Ainsi, les assesseurs s'efforçaient de former un bouclier de leur corps, m'obligeant à un déplacement incessant pour pouvoir conserver une vision de ce qui se passait autour de l'urne et de la liste d'émargement. A plusieurs reprises, des personnes (jusqu'à une quinzaine) se sont massées autour de la table voire assis autour de l'urne et de la liste d'émargements. Le résultat étant évidemment que l'observation des actes de vote en a été largement rendue difficile.

De manière générale, enfin, j'ai pu observer qu'un certain nombre de personnes se présentant pour le vote ne connaissaient à l'évidence pas les assesseurs, et notamment la secrétaire de section qui présidait le bureau de vote.

Les faits révélés

Après avoir demandé à vérifier la réalité de la mise à jour des personnes se présentant pour voter,

une enveloppe de chèques a été remise à la secrétaire de section par une collaboratrice de cabinet du président du Conseil général. Les fiches de renouvellement d'adhésion étaient pré-remplies et faisaient l'objet d'une signature sur place.

Une personne se présentant pour voter (Mme Sassiya Kouacho), au moment de rédiger son chèque, s'est vu remettre une enveloppe par la secrétaire de section.

De manière générale, un tarif de cotisation unique de 42 € semble être appliqué dans cette section, tous les chèques de remise à jour étant indexés à ce tarif.

J'ai à deux reprises, refusé que des personnes puissent voter pour d'autres qu'elles-mêmes. Ces personnes ont conçu un étonnement devant ce qui leur semblait pour elles une pratique nouvelle.

A 19h32, une enveloppe fermée est trouvée devant l'urne. La secrétaire de section s'opposant à ma demande de la jeter à la poubelle, cette enveloppe a été gardée tout le restant de la soirée sous l'urne.

A 19h50, une enveloppe a été glissée dans l'urne par une personne de sexe féminin qui avait voté en début de soirée. Devant mon étonnement, la présidente a contesté l'introduction de l'enveloppe.

A 21h28, une personne de sexe masculin, venant de l'autre bout de la salle, a glissé, sans contrôle d'identité et de cotisation préalable, deux enveloppes dans l'urne. J'en ai fait la remarque qui a été contestée par la présidente.

J'ai constaté qu'au moins deux personnes ont pu voter sans contrôle de leur situation au regard de la mise à jour de leur cotisation (Mme SIGNORINO et PIN BARRE). Il a de même été nécessaire que j'insiste pour que le contrôle de l'identité soit systématiquement effectué. Moyennant quoi, plusieurs personnes ont voté sans présenter de pièce d'identité.

Au moment du dépouillement, le dénombrement des votants a été fait de manière très rapide, donnant 85 émargements. Ma demande de décompte des votants a été refusée par la Présidente. Cela dit, le rapide visionnage de la liste m'a permis de constater des similitudes troublantes entre des signatures.

Le dépouillement : 86 votants

4 pour la motion A

0 pour la motion B

0 pour la motion C

2 pour la motion D

79 pour la motion E

1 pour la motion F

Il m'a été refusé de signer le PV officiel de recollement des votes.

Une annexe au PV, sur feuille blanche, a été dressée par la présidente, sur laquelle j'ai pu apposer les principales remarques ayant trait aux opérations de vote auxquelles j'avais pu assister.

Jean-Noël FREIXINOS

Rapport de NAZEF **Section Marseille 13^{ème} (section 313)**

J'ai été chargé de superviser la section 313 de Marseille dans le 13^{ème} arrondissement de la ville.

Dans cette section, les irrégularités furent légion.

Tout d'abord, mon avion ayant subi un retard de deux heures, je ne suis arrivé sur le lieu du vote qu'à 17h02. Dès mon arrivée nous avons tenu le compte des votants de manière rigoureuse.

A l'issue du scrutin, nous avons constaté une différence non négligeable de 15 voix (202 à notre compte contre 217 sortie de l'urne).

Cette section comptait en 2007, 320 cartes, le cahier d'émargement portait 443 noms...

Trois militants sans aucune pièce d'identité ont été autorisés à voter. Les cartes d'adhérents ont quasiment toutes été remises en main propre avant le vote. Malgré cela, nombres de votants ont été autorisés à voter sans avoir à la présenter. D'autres encore ne l'avaient pas du tout et ont tout de même voté.

L'organisation spartiate du vote était faite de sorte que le bureau du trésorier était distant d'une bonne dizaine de mètres du bureau de vote à proprement parler.

Par conséquent, il était impossible de pouvoir superviser et l'acquittement correct des cotisations et le déroulement du vote lui-même. Ayant fait le choix de superviser le vote, il n'y eut aucun moyen donc de s'assurer des cotisations à jour des votants ni même de la procédure (argent liquide ?).

La confidentialité du vote a été très peu respectée. Les votants passant dans leur majorité avec un bulletin de vote sans enveloppe, totalement déplié et étrangement retourné de sorte que la présidente du bureau puisse distinctement voir la nature du vote.

Enfin, bien que le cahier d'émargement présentait 443 votants possibles, seuls 217 bulletins sont sortis de l'urne.

Madani NAZEF

Rapport de Philippe LASNIER Section Marseille 14^e

Voici le récit précis de ma mission de scrutateur jeudi 6 à Marseille (section du 14^e arrdt)
On m'a effecté au contrôle de la « section 314 », autrement dit la section du 14^e arrdt de Marseille (4 Place Albert Durand), c'est en fait dans la permanence de la députée Sylvie Andrieux. Cette section importante DANS Marseille (270 cartes au fichier 2007 selon Marie-Arlette Carlotti... finalement 372 militants potentiels inscrits sur le tirage du fichier ROSAM pour le vote ! Il y aura au final 196 votants, dont 6 nuls, donc un total de seulement 190 exprimés) que je surveillais très officiellement comme « scrutateur national ».

Précision importante; ayant eu du mal à approcher ou re-consulter la liste des inscrits sur « Rosam », j'ai souvent noté les noms de manières « phonétique », j'ai donc pu les déformer ou écorcher un peu ...

Quelques « acteurs » locaux de cette section :

- Georges Gross, secrétaire de section et élu du coin.
- Danielle, sympathique militante ayant la cinquantaine (lassée elle a dit « c'est mon dernier Congrès, j'en ai marre depuis 68 » !), chargée, à quelques 10 mètres de la table du vote, de filtrer l'entrée en vérifiant qui était à jour ou pas pour voter...
- M. Claude Budisz, autre militant âgé, sympathique moustachu, présenté comme défenseur de la motion D de Martine Aubry . En fait, je le vois par 2 fois indiquer du doigt sur le bulletin la case « motion E » à plusieurs votants. Il disait OUI à tout ce qui se passait et restait pleinement zen et complice avec les partisans de la motion E .
- la Députée Sylvie Andrieux (arrivée chargée de parapheurs, vers 19h30), à laquelle toutes et tous ici obéissent avec déférence.
- Christelle Kazou, jeune militante dévouée à sa députée.

Voici les principales anomalies constatées :

- Dès mon arrivée vers 16h45, je vois des personnes étonnées d'être là « on m'avait dit de voter à Semoulerie » (= section du 13^e arrdt ?)
 - On m'a présenté un militant, « Dédé » (69 ans, aurait fait la guerre d'Algérie) comme « partisan de ta motion », j'ai donc cru à sa vigilance amicale dès la 1^{ere} heure et demi, mais je me suis vite ravisé... il a fini par me vouvoyer avec mépris, vouloir m'interdire de parler avec des militants de cette section et m'agonir de propos sur ces vilains « parigots » qui feraient mieux de contrôler les magouilles dans les sections parisiennes etc etc ...
- Aucun isoloir ou coin un tant soit peu clos ou isolé pour voter (ce fut même constaté vers 18h50 – on comptait déjà qq 100 votants- par Maître Gagneul, 1 huissier envoyé par la motion E – il est curieusement escorté par un grand type au crâne rasé, baraqué et silencieux qui a tout du garde du corps...- dans tous les sections, un brin étonné...)
- On utilise une urne « artisanale » non transparente (ex carton de rames de papier, sans jamais aucune protection sur la fente), contrairement à ce qui est a priori demandé, et on vote sans aucune enveloppe aussi.

A peine 10% des gens qui sont venus voter ont présenter une pièce d'identité (les rares qui l'ont fait, spontanément, semblaient être de vrais militants, souvent de + de 40 ans), ceci a été présenté -sans appel -comme une habitude, un acte de confiance et de convivialité envers les militants locaux. Totalement isolé, je n'ai pas pu empêché. J'ai donc

constaté. C'est aussi pour cela que j'avais demandé par SMS que l'huissier de la Motion A passe à un moment... en vain.

Je surprends à 2 reprises le secrétaire de section, cachant sa main derrière l'urne, en train de signer en douce, au feutre noir, en lieu et place de militants du fichier...il finira par concéder que oui, il a signé (18h30) « pour sa mère malade » qui serait venu voté + tôt...

- dès 17h30, je suis totalement isolé (aucune autre personne de la motion A, B ou C par ex , pour surveiller les opération de vote) je n'avais même pas la moindre vue sur la devanture et vitrine de la section (plusieurs personnes ont quand même déclaré avoir été amenées puis ramenées en voitures...), la salle où le vote se faisait ayant vu, des 17h20, son rideau de fer baissé pour d'obscures raison de sécurité...
- de 18h30 à 22H Le secrétaire de section ET de grands élus du coin étaient dans la pièce à côté et le bureau au dessus (sans que je puisse trop les voir ni les entendre bcp, donc), faisant crépiter non stop les coups de fil et autres textos pour rameuter DES troupes surgies d'on ne sait où...Alors qu'en général les élus surveillent qd même pas mal les votes !
- Au moment de voter, un certain M.Rossi (qui mentionne le Conseil Général) demande à la cantonade s'il doit « signer » « son bulletin » de vote avant de le mettre dans l'urne !
- Plusieurs personnes très insistantes, mais polies , pour voter par procuration, chose INTERDITE pour ce vote ! je suis parvenu à empêcher toute dérogation...

- Vers 19h40, Marie-Jo Gugliami, une gentille dame très âgée, manifestement vraie militante, a voté en ajoutant son nom de manière manuscrite alors qu'elle n'était pas sur le fichier imprimé (non transférée de la section du 13^e ?), j'ai tenu à souligner que ce n'était pas selon les règles, ce qui m'a valu un très sec « c'est moi qui commande ici » de Sylvie Andrieux...

- Je ne compte pas les fois où on m'a fortement incité à quitter la pièce pour manger 1 morceau de pizza (« Dédé » devenu hostile se refusant à m'amener une petite part, qu'il propose pourtant à tous les autres...) un fruit, boire un coup ou prendre l'air...

J'ai juste pu entre 16h50 et 23h (fin du dépouillement et du comptage), 1mn chrono, grâce à la présence furtive d'1 jeune femme de » la motion C, pu aller...faire pipi juste 1 fois !

- de nombreux votants (j'en ai compté un nombre certain...) arrivent sans dire bonjour ou de saluer quiconque, vouvoient les gens qui tiennent le bureau, ne savent pas qu'on doit cocher qq chose, ne plient pas leur bulletin pour tenter de le glisser (laissant leur choix de vote à la vie de tous), ne savent pas qu'on doit SIGNER qd on a voté...bref, des gens sans doute braves mais qui ne connaissent rien du PS : ce ne sont pas de vrais militants, c'est très manifeste.

- Vers 20h30, Michel Tourigand(?) , un très grand jeune homme qui manifestement connaît bien les gens de la pernamence, habillé cool (baskets et blouson de cuir marron clair), très souriant, jubile)à voix haute : « oui, ILS vont venir ! »...
- 20h50 : Youssef Ben Mania vote dûment coaché pour savoir quoi faire, quoi cocher...
- Juste après, un jeune homme qui n'a même pas ôté sa tenue de travail (pantalon de cuistot) Nourredine Dakbouche vote en souriant pareillement dirigé de très près...

- Vers 21h05 : débarquement subit et simultanée d'une douzaine de gamins (16 à 19 ans maxi ?) en tenue de foot (crampons avec de la terre... ils viendraient du Stade aux « Brurènes » ?) qui vont vers l'urne très très téléguidés : guidés par un certain M. Brock (la cinquantaine rondouillarde). On lui donne un bulletin, on leur montre où cocher –à la chaîne et enfin- chose que je n'aurais jamais osé imaginer-le secrétaire de section Georges Gross (qui regarde à X reprises, pas discret, un petit papier où il a noté les noms à annoncer (parmi les non votants du fichier !) annonce haut et bien fort : « Toi, M. nom prénom, là, allez tu votes ». Souvent en répétant 2 fois leurs noms. Les gamins hilares se succédant pour apposer un vague gribouillis grimaçant difficilement leurs noms d'emprunts...

J'ai testé quelqu'uns : ils ne répondaient pas à leurs prétendus « prénoms »...Est-il besoin de mentionnant qu'ils étaient presque tous beurre ou blacks de ce quartier populaire et que, comme par magie, leurs noms et prénoms du « moment » étaient tous très « européens ». (Exemples : Olivier Pelletier serait un jeune black, deux gars signant sous le nom de Magri seraient des jumeaux blacks, un M. Taieb est un petit beurre suivi d'un M. Berbach)....Aucun d'entre eux ne connaît les gens de la section, on ne parle pas, ou alors on vouvoie les personnes présentent...

Des membres du PS locaux – de tous âges- nous ont simplement dit dans la nuit, presque blasés : « ces jeunes ont tout simplement gagnés 50€ en liquide en venant à la section ce soir. »

Même scénario avec des personnes isolées pour les votes au nom de : Georges D'Urso, Eric Tubiana (jeune beurre gaucher), Stéphane Huéber (18 ans environ), Henri Amiel (jeune d'apparence indo-pakistanaise), Marcel Moro (environ 20 ans), Daniel Mar (beurre, crâne rasé), Joachim Moreno, Maurice Tomson (jeune Black), un couple de jeune en pantalon de survêtement composé d'une Manon Villiers (jolie brune) et Yann Masani (cheveux courts blouson de cuir)... Ils sont de ceux –nombreux ici – qui ne savent pas qu'ont doit plier sont bulletin avant de le mettre dans l'urne, pour préserver un minimum de secret du vote. Je ne compte plus les « petites gens » (femmes de ménages, fonctionnaires et syndicalistes locaux, agents des chèques postaux, ouvriers en tenue de sécurité, de chantier, de cuistot...) qui sont passés voter très vite sans manifestement ne connaître aucun militant ni aucune des procédures de vote interne, hésitants sur que faire de ce bulletin avec le point la rose (cocher, entourer, déchirer...) faisant finalement leur choix de « case » au vu et au su de tous, après index dûment posé là où il faut par les gens du cru.

Le dernier votant est là à 21h47.

Un mode de dépouillement un peu baroque : on dépouille directement par « tas de motions », sans compter le nombre de bulletins bruts et voir s'il colle au nombre de signataires... quitte ensuite à recompter les voix sur les quitus aux deux bilans d'activité, local et national. Le poids de leurs sections et de leurs fédés au plan national semble plus important que tout le reste : le souci pour compter le nombre de délégué envoyé au fédéral prime (y compris la transmission à la fédé du résultat du vote de motions).

Vu l'ambiance parfois TRES tendue et hostile (encore une fois, c'était dommage de ne pas avoir un ami local de la motion A à mes côtés), j'ai souligné que j'avais pris des photos. Ce qui a eu pour effet de calmer certains sur le champ !

Au final, vers 23h, j'ai insisté pour signer le PV du dépouillement en y mentionnant que des réserves seront transmises au national (j'ai pu prendre une copie !)/

196 votants, dont 190 exprimés

Motion E 17 voix, 72,10%

Motion D 22 (11,57%) + motion A : 13 (6,84%) + motion C : 13 (6,84%) + motion F : 4(2,1%)+ motion B : 1 (0,52%).

La totalité de ce que je dis ici, sans entrer dans tous les détails, est avéré, je suis prêt à le soutenir devant les gens de la section contrôlée, devant 1 caméra, 1 tribunal ou X leaders nationaux de toutes les motions/courants !

Philippe LASNIER